

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 7 avril 2026

Délibération

N° 26.066.1

En exercice ... 37

Présents 34

Votants 37

Pour /

Contre /

Abstention /

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Date de la convocation : 01/04/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 7 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Georges Rosi » de la commune de Vendres, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

34 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Danièle BOSCH LAURENS, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Xavier CHAUSSON, Monsieur Yan CLARIANA, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, madame Sylvie PAMÈNE, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Amandine DIEGO (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), madame Ylhamé KASSI (représentée par monsieur Christian COULAUD), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par madame Maryline TUCA),

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : madame Sylvie PAMÈNE.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-2026.04.07-DELIB_26_06

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 7 avril 2026

Élection des Vice-Présidents

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'arrêté du préfet de l'Hérault n° 2025-10-DRCL-0420 en date du 8 octobre 2025 constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de la Communauté de communes La Domitienne et leur répartition par commune membre ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-2, L5211-10, L2122-4 et L2122-7 ;

Vu la délibération n° 26.065.1 du Conseil communautaire du 7 avril 2026 relative à la fixation du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau ;

Vu le procès-verbal relatif à l'élection des Vice-Présidents, annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, de procéder à une nouvelle élection des Vice-Présidents de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

I. DÉCIDE de proclamer :

Premier Vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne	M. Philippe VIDAL
Deuxième Vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne	M. Pierre CROS
Troisième Vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne	M. Christian SEGUY
Quatrième Vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne	M. Thierry DAURAT
Cinquième Vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne	Mme Géraldine ESCANDE-COLIN
Sixième Vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne	M. Richard VASSAKOS
Septième Vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne	M. Christian COULAUD

Et les déclare installés.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le **10 AVR. 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

10 AVR. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Sylvie PAMENE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvie Pamene', is written over a large, faint, light-blue watermark that spans the lower half of the page.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260407-DELIB_26_06